

CCIF : c'est à cause du ramadan que Asmae el Idrissi et Ouadie Elhamamouchi ont fait reporter mon procès ?

écrit par Christine Tasin | 28 mai 2019



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)



24 mai, 18:00 · 🌐

🔴 CALENDRIER PROCÈS

Venez assister au procès de Christine Tasin, membre fondatrice de Riposte laïque et Résistance républicaine

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2017, un terroriste islamophobe perpétrait une attaque à la voiture-bélier contre la mosquée de Finsbury Park à Londres, faisant 1 mort et 10 blessés.

Pendant que certains condamnaient cet acte odieux, d'autres le légitimaient en comparant l'assaillant à "un Résistant au terrorisme (ou à l'islamisation)". Ces propos ont été tenus par Christine Tasin, habituée des condamnations pour incitation à la haine, sur le site d'extrême-droite Résistance républicaine (plus de détails dans notre article).

Le CCIF avait déposé plainte auprès du parquet pour apologie du terrorisme, Mme Tasin glorifiant l'acte terroriste en comparant celui-ci à "l'Appel du 18 juin 1940".

Son procès aura donc lieu :

lundi 27 mai 2019 à 13h30

10ème Chambre correctionnelle

Tribunal de Grande Instance de Paris

Parvis du Tribunal de Paris (75017)

Nous comptons sur votre présence pour montrer aux autorités que les citoyens attendent des sanctions proportionnelles à la gravité des faits.

L'équipe du CCIF

PS : Pour assister au procès, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité !

👍❤️😬 264

31 commentaires 68 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager

Les plus pertinents ▾



Votre commentaire...



Maxime Glauque Lundi je travaille sinon je serai allé soutenir Christine Tasin. Nous devons être forts.

J'aime · Répondre · 3 h



Ümm Julaybib Purée pourquoi je ne suis pas de Paris !!!!! 😞
J'aurais tellement aimé assister au jugement de cette vipère, qu'Allah la guide.

J'aime · Répondre · 10 h

Chronique de la sottise, de la haine et de l'impéritie véhiculées par le CCIF, en toute occasion. Même lorsqu'il s'agit, pour leurs avocats, de simplement faire leur boulot.

.

J'étais donc convoquée hier à la dixième Chambre, à Paris, accusée par le CCIF et le Parquet (qui aime, de temps à autre, jouer au tribunal islamique, ça doit donner des sensations inédites à Belloubet) d'apologie du terrorisme pour avoir fait un article où je disais que l'on pouvait "comprendre" Darren Osborne qui avait foncé sur des musulmans devant une mosquée à Londres, en juin 2017, après 3 attentats commis à Londres et Manchester.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/08/apologie-du-terrorisme-medine-au-bataclan-christine-tasin-au-tribunal/>

Apparemment toutes ces bonnes gens ne connaissent pas la différence entre *comprendre* et *inciter à*, eux qui ne cessent d'exonérer les "Palestiniens" de leurs crimes qu'ils ne se contentent pas de comprendre mais qu'ils encouragent largement, de la bouche et de la bourse. Mais passons.

.

J'avais été convoquée en septembre 2018 et le procès avait été remis une première fois puisque mon avocat avait reçu ma convocation trop tard pour pouvoir préparer ma défense. Procès reporté.

Une deuxième convocation pour janvier... où je me suis rendue, à nouveau, pour apprendre que les avocats du CCIF, Asmae el Idrissi et Ouadie Elhamamouchi, avaient demandé le dossier trop tard et ne l'avaient pas reçu (sombre histoire de changement d'avocat et de présidence du CCIF dont on n'a pas vraiment compris le rapport avec le procès, mais admettons).

.

Le procès devait donc avoir lieu hier, lundi 27 mai, et on nous avait annoncé qu'il durerait 4 h puisque le CCIF voulait mettre les petits plats dans les grands pour faire juger l'islamophobe assumée Christine Tasin, il devait même y avoir pléthore de témoins !

Et, pour enfoncer le clou, le CCIF, le 24 mai, fait paraître sur sa page facebook un appel à venir faire pression sur les juges !



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)

24 mai, 18:00 · 🌐



🔴 CALENDRIER PROCÈS

Venez assister au procès de Christine Tasin, membre fondatrice de Riposte laïque et Résistance républicaine

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2017, un terroriste islamophobe perpétrait une attaque à la voiture-bélier contre la mosquée de Finsbury Park à Londres, faisant 1 mort et 10 blessés.

Pendant que certains condamnaient cet acte odieux, d'autres le légitimaient en comparant l'assaillant à "un Résistant au terrorisme (ou à l'islamisation)". Ces propos ont été tenus par Christine Tasin, habituée des condamnations pour incitation à la haine, sur le site d'extrême-droite Résistance républicaine (plus de détails dans notre article).

Le CCIF avait déposé plainte auprès du parquet pour apologie du terrorisme, Mme Tasin glorifiant l'acte terroriste en comparant celui-ci à "l'Appel du 18 juin 1940".

Son procès aura donc lieu :

lundi 27 mai 2019 à 13h30

10ème Chambre correctionnelle

Tribunal de Grande Instance de Paris

Parvis du Tribunal de Paris (75017)

Nous comptons sur votre présence pour montrer aux autorités que les citoyens attendent des sanctions proportionnelles à la gravité des faits.

L'équipe du CCIF

PS : Pour assister au procès, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité !



264

31 commentaires 68 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

➦ Partager

Les plus pertinents ▾



Votre commentaire...



Maxime Glauque Lundi je travaille sinon je serai allé soutenir Christine Tasin. Nous devons être forts.

J'aime · Répondre · 3 h



1



Umm Julaybib Purée pourquoi je ne suis pas de Paris !!!!! 🙄
J'aurais tellement aimé assister au jugement de cette vipère, qu'Allah la guide.

J'aime · Répondre · 10 h

.

Je suis donc au tribunal à 13h30, accompagnée de nombreux amis et adhérents de RR venus me soutenir par leur présence, eux que je représente dans notre lutte contre l'islam. Sans parler du service de sécurité, nécessaire puisque le CCIF a rendu public le jour de ma convocation, informant ainsi également toute personne qui nourrirait de mauvaises intentions à mon égard. Ils ne peuvent pas ne pas savoir cela...

.

Surprise... Alors que je m'attends à être la seule à la barre tout l'après-midi pour les 4 heures d'audience annoncées, un premier procès a lieu, puis un deuxième... Ce n'est qu'à 16h30, après des heures passées à entendre une Chance Pour La France d'une trentaine d'années qui a déjà eu 23 ennuis avec la justice expliquer qu'il ne voulait absolument pas tuer en se baladant avec une arme de catégorie B et en menaçant un portier de boîte de nuit...

C'est dans ce genre de situation qu'on se dit *"mais qu'est-ce que je fous là ?"* ... Apparemment, pour le parquet et le CCIF c'est bien ma place... Bien que, comme me le disait Pierre dimanche, *"t'accuser, toi, d'apologie du terrorisme, c'est comme accuser Soljenitsyne d'apologie du goulag"*. Excellente comparaison qui dit tout.

.

Bref, à 16h30, j'arrive à la barre, le juge responsable de mon dossier fait les vérifications d'usage (nom, adresse, âge)... quand les 2 zozos du CCIF, qui ont passé l'après-midi à discuter, entrer, sortir... bref, à, de façon évidente, préparer leurs plaidoiries... se lèvent et demandent le report, au motif qu'ils n'auraient pas reçu le dossier, le greffe ayant un problème de reprographie.

Le juge ne le prend pas bien et on le comprend. *Comment, vous*

nous dites cela maintenant, alors que Madame Tasin attend depuis plus de 3 heures ? Comment, vous n'avez pas pu aller directement consulter le dossier qui est tout petit ? Mon avocat, Maître Pichon, en ajoute une couche en disant que lui aussi a des problèmes avec la reprographie mais qu'il contourne le problème en venant consulter sur place le dossier et qu'ils auraient même pu le faire entre 13h30 et 16h30.

Bref, la Cour se retire pour délibérer et revient nous annoncer qu'elle fait droit à la demande (mais attention, hein, ce sera la dernière !) et que le procès est reporté à décembre 2019...

Protestations dans la salle, Frédéric Pichon "pète littéralement les plombs" en disant aux 2 avocats du CCIF ce qu'il pense de leur comportement, il ajoute qu'ils avaient même convoqué leurs ouailles... ce que nient les 2 tristes sires, sans vergogne. La capture d'écran ci-dessus, une vue de l'esprit !

Bref, nous quittons la salle, un autre procès commençant...

.

Dehors, nous discutons, à quelques mètres de l'Asma et du petit Mamamouchi (ah ! il n'a pas de pot de s'appeler ainsi devant une amoureuse de Molière et du [*Bourgeois Gentilhomme...*](#)), quand il me vient à l'esprit que, mais oui, mais c'est bien sûr, les 2 procureurs du tribunal de la charia font sans doute ramadan, ils sont trop affamés, assoiffés, épuisés... pour assurer leur plaidoirie – et même pour la préparer-... et là c'est l'éclat de rire général et les 2 de s'en aller sous les quolibets.

C'était au départ une plaisanterie mais plus j'y pense plus je crois l'explication plausible... ainsi que quelques autres. Peut-être voulaient-ils faire repousser le procès dans l'attente d'une énième loi macronienne leur permettant de me faire condamner ? Peut-être voulaient-ils juste emmerder les

kouffars en les contraignant aux déplacements, aux frais - élevés- que suppose toute comparution au tribunal avec les mesures de sécurité qu'elles imposent, sans parler du simple plaisir de faire filer doux un tribunal, histoire de se faire craindre ?

Tout est possible, venant du CCIF, qui devrait depuis longtemps être dissous et interdit. Et interdit encore plus, forcément, de tribunal. Mais Macron a besoin des voix musulmanes... Ceci explique cela.

Et c'est comme ça que des petits Mamamouchi hantent nos tribunaux pour y cracher leur fiel et leur haine de la liberté d'expression chère à Voltaire. Et font tout pour y faire appliquer la charia, transformant les temples de la République en tribunaux islamiques.

P.S

Je découvre que c'est le petit Mamamouchi qui a eu la peau du restaurateur du Cénacle... C'est pour cela que le CCIF a brutalement changé d'avocat, histoire d'avoir une chance d'avoir la peau de la Tasin? Je découvre dans la foulée qu'il est au PS et accusé d'avoir brutalisé une femme... Dans la foulée il était l'avocat des Marocains de SISCO et le CCIF avait été suspecté d'être payé par le Qatar pour ce sale ouvrage...



<https://www.fdesouche.com/822859-membre-du-ps-lavocat-des-femmes-voilees-du-cenacle-t-il-ete-accuse-davoir-tabasse-une-femme>

Je découvre aussi que Asmae el Idrissi est l'avocate de 2 voilées d'H&M qui avaient porté plainte contre Riposte laïque...

<https://ripostelaique.com/les-deux-caissieres-voilees-dhm-sont-des-militantes-politiques-de-lislam.html>

Bref, mon procès, c'est le procès du camp patriote fait par les tribunaux de la charia en France. On comprend de mieux en mieux pourquoi le Procureur a dit, hier, que, même si le dossier ne faisait que quelques pages, il était très important...

C'est le procureur, représentant le parquet, qui a porté plainte contre moi... Envie d'une jurisprudence qui arrangerait Macron ?